

SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

LA LÉGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION



SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

LA LÉGION D'HONNEUR CONSACRE UN PARCOURS ELLE ENGAGE UN NOUVEL AVENIR

La Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) fondée en 1921 par le grand chancelier, le général Dubail, est placée sous le haut patronage du président de la République, grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, et du grand chancelier.

La SMLH est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922.

Elle appuie son action sur un maillage territorial national puissant dans la droite ligne de ses missions statutaires et fidèle à son histoire. La SMLH est également présente à l'étranger.

Convaincus que la réception dans l'ordre national de la Légion d'honneur n'est pas une fin en soi, mais qu'au contraire, elle encourage à déployer au service de la nation les mérites éminents qui leur ont valu cette décoration, les légionnaires trouveront à la SMLH l'engagement auquel ils aspirent.



**AMIRAL (2S) ALAIN COLDEFY
PRÉSIDENT DE LA SMLH**

ENSEMBLE, POURSUIVONS NOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA NATION

Le président de la République, grand maître de l'ordre, vous a décerné la Légion d'honneur au titre des services éminents, civils ou militaires, que vous avez rendus à la République. Cet honneur vous engage à l'exemplarité, et c'est le grand chancelier de l'ordre qui en est le garant. Il vous engage également à un devoir de solidarité, et c'est la SMLH qui en est l'outil.

Nouveaux décorés, vous trouverez ainsi dans la SMLH l'environnement et le cadre structurant dans lesquels vous pourrez poursuivre et approfondir votre engagement individuel et collectif.

À ce titre, il y a d'abord votre adhésion à la SMLH qui permet à cette dernière de conduire les actions fixées par ses missions :

Concourir au prestige de l'ordre national de la Légion d'honneur et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger.

Promouvoir, dans la société française, les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse.

Participer à des activités ou des actions de solidarité nationale tout en renforçant les liens d'entraide entre les membres.

Le projet associatif de la SMLH vise à remplir ces missions et a pour ambition de placer La Légion d'honneur au cœur de la nation.

Pour la mise en œuvre de ce projet, et en rejoignant la SMLH, vous y rencontrerez, issues des milieux les plus divers, des personnalités attentives aux réalités du pays et à ses défis. Vous lui apporterez votre énergie, vos compétences et vos idées selon des modalités qui tiennent compte, au cas par cas, des contraintes qui peuvent limiter votre disponibilité.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF



ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

L'entraide entre ses membres est le but originel de la SMLH et demeure sa mission première et fondamentale.

La responsabilité prioritaire des présidents de section est alors de tout mettre en œuvre pour détecter et gérer les situations de fragilité et de détresse, tant matérielles que morales dans lesquelles pourraient se trouver certains de nos camarades, en particulier celles liées à l'isolement.

La commission entraide et solidarité alloue, sur présentation de dossiers, les moyens complémentaires qui s'avèrent nécessaires. Dans un environnement social et médical en constante évolution, elle réfléchit aux moyens les plus appropriés pour apporter une réponse pertinente aux besoins des sociétaires et ce à tous les âges de la vie.

La solidarité s'exerce par la participation à des actions nationales et l'attribution, par le siège de la SMLH ou les sections, de soutiens à des personnes extérieures à la Société sur présentation de dossiers individuels.



Remise d'un fauteuil handisport à un jeune espoir du tennis, par la section de Haute-Saône.

L'HONNEUR EN ACTION

Le programme L'Honneur en action, créé par la SMLH en 2010, contribue aussi à la mission d'entraide et de solidarité.

Il apporte un soutien matériel, humain ou financier à des sociétaires porteurs de projets au service d'autrui, dans le cadre des causes nationales, mais aussi dans des domaines très divers comme notamment le handicap, l'aide aux orphelins, le soutien à la réinsertion professionnelle ou l'accompagnement de personnes en situation de précarité.

“Savoir d’où nous venons pour éclairer l’avenir. Honorer ceux qui se sont battus pour notre liberté. Forts de cet héritage, cultiver l’espoir et la lucidité.”

Le président de la section des Hautes-Alpes.

“Il est essentiel de maintenir entre nous ce sentiment moral conquis dans la lutte, l’honneur.”

Le président de la section de Charente-Maritime.

LE RAYONNEMENT DE LA LÉGION D'HONNEUR

Souvent présentée par le grand chancelier comme le “bras armé” de l'ordre dont il a la responsabilité, la SMLH contribue fortement à assurer la présence et la visibilité de la Légion d'honneur aux yeux de nos concitoyens.



Concert de la musique de la Légion étrangère organisé par la section de Haute-Savoie (Gala des ordres nationaux à Annecy).

Relais essentiel de la grande chancellerie sur tout le territoire national et à l'étranger, elle participe avec son drapeau aux cérémonies patriotiques et commémoratives, aux remises d'insignes et autres manifestations.

De nombreuses sections ainsi que le siège organisent régulièrement des événements à fort impact (galas, concerts, colloques, conférences, publications, etc.) qui rehausent la visibilité, le rayonnement et le prestige de l'ordre.

“Nous pratiquons l’entraide du cœur car rien ne peut remplacer la relation humaine.”

Le président de la section de Haute-Garonne.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF



*Action 2 500 livres pour les écoles
de Clichy-sous-Bois.
Section Seine Saint-Denis Est.*

LA LÉGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION

Sous cette bannière, la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et

ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur son évolution future et en particulier le risque d'affaiblissement du lien social.

Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la jeunesse de notre pays et à s'intéresser à l'éducation des futurs citoyens.

“Notre Légion d’honneur nous oblige et nous invite à poursuivre notre engagement au service de nos idéaux républicains. Au-delà de l’action individuelle, l’œuvre collective au sein de la SMLH est un indispensable creuset d’imagination et un puissant levier d’actions connues et reconnues.”

Le président de la section du Jura.

“Merci aux légionnaires de m’avoir accompagné pour aimer la France.”

Un Ivoirien naturalisé s’adressant au président de la section du Morbihan.



Inauguration d’un monument en mémoire de la Résistance, édifié par les enfants des écoles de Florac-Trois-Rivières (Lozère).



Remise de prix, gala des apprentis 2017. Section du Vaucluse.

Puisant dans la richesse des actions initiées et conduites par les sections, la Société propose d’ériger en causes nationales de la SMLH, quatre activités prioritaires dans lesquelles les légionnaires ont à la fois les compétences et la légitimité pour apporter, par leur engagement personnel, une valeur ajoutée spécifique, et qui sont de nature à donner corps à l’ambition de placer La Légion d’honneur au cœur de la nation :

A. INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

sur le thème de l’éducation citoyenne/promotion des valeurs républicaines et sur celui de la transmission de la mémoire, en partenariat avec le ministère de l’Éducation nationale.

B. SOUTIEN À LA VALORISATION DE L’APPRENTISSAGE/FORMATION

en alternance et aux apprentis méritants, en partenariat notamment avec les ministères de l’Éducation nationale et du Travail, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les chambres consulaires.

C. ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES MÉRITANTS

en partenariat avec la fondation Un Avenir ensemble et l’Agence du service civique.

D. ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS À LA NATURALISATION

pour la préparation de l’examen et la remise des diplômes en partenariat notamment avec le ministère de l’Intérieur.

L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

La Légion d'honneur a été créée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte. C'est un ordre universel qui récompense, dans tout domaine d'activité, les mérites éminents acquis au service de la nation pendant un minimum de vingt années.



Le collier de la Légion d'honneur est l'insigne de la fonction de grand maître.

Le président de la République en est le grand maître. Autorité suprême, il décide des attributions après avis du conseil de l'ordre présidé par le grand chancelier. Les propositions de nomination et promotion sont faites par les ministres.

GRADES ET DIGNITÉS

Il existe trois grades (chevalier, officier, commandeur) et deux dignités (grand officier et grand'croix).

La promotion dans la hiérarchie se fait par la preuve de nouveaux mérites.



LA LÉGION D'HONNEUR EN CHIFFRES

ENVIRON 92 000 MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les chevaliers représentent **80,6%** des membres, les officiers **16%** et les commandeurs **3%** (*grands officiers 0,3% et grand'croix 0,1%*).

58 ANS

Âge moyen d'entrée dans la Légion d'honneur pour un civil.

4 PROMOTIONS PAR AN

Le 1^{er} janvier et le 14 juillet pour les civils. En avril-mai pour les militaires de réserve et en juin-juillet pour ceux d'active.

2800

Nombre maximum d'attributions annuelles de la Légion d'honneur, **1500** à titre civil, **1300** à titre militaire.

ENVIRON 320 ÉTRANGERS

sont décorés chaque année mais ils ne sont pas membres de l'ordre. Les étrangers peuvent être décorés de la Légion d'honneur s'ils ont rendu des services à la France. Les échanges diplomatiques sont également l'occasion d'attributions de la Légion d'honneur en soutien à la politique étrangère du pays.

LA GRANDE CHANCELLERIE

L'ordre est administré par une institution d'État autonome, la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Le grand chancelier est le représentant de la Légion d'honneur. Il agit sous l'autorité du grand maître qui le nomme pour un mandat de six ans.

LA GRANDE CHANCELLERIE REMPLETTROIS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

LA GESTION DES DÉCORATIONS NATIONALES

- l'ordre de la Légion d'honneur, première distinction nationale française,
- la Médaille militaire, créée par Napoléon III en 1852,
- l'ordre national du Mérite, créé par le général De Gaulle en 1963,
- la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, créée par François Hollande en 2016.

L'ENSEIGNEMENT, DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Réservés aux filles, petites-filles et arrière petites-filles de décorés de la Légion d'honneur, de la Médaille



Le président de la République rencontre le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur

militaire et de l'ordre national du Mérite, ces établissements d'enseignement public ont été créés en 1805 par Napoléon. Situés aux Loges à Saint-Germain-en-Laye (collège) et à Saint-Denis (lycée, classes post-bac), ils accueillent environ 1000 élèves chaque année. Le taux de réussite au brevet et au bac est de 100%.



LA CULTURE, AU MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DES ORDRES DE CHEVALERIE



Ouvert en 1925, c'est l'un des rares musées dans le monde spécialisé dans les décorations françaises et étrangères, du Moyen Âge à nos jours.

L'ORGANISATION DE LA SMLH

EN CHIFFRES

48 303 adhérents
dont **42 142** titulaires
de la Légion d'honneur,

130 sections françaises
(métropole et outre-mer) ;
une représentation
à l'étranger dans **61** pays.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Celui-ci est composé de **21** membres, sociétaires bénévoles élus lors de l'assemblée générale pour un mandat de trois ans. Il est investi des pouvoirs lui permettant d'administrer l'association dans le cadre des décisions de l'assemblée générale pour

> CRÉER ET SUIVRE

LES TRAVAUX de toute commission chargée de pourvoir à la réalisation des missions,

> PRENDRE LES DÉCISIONS

relatives à l'acquisition, la gestion et la dévolution du patrimoine de la SMLH,

> ARRÊTER LE BUDGET

et les comptes annuels.

Le directeur de cabinet du grand chancelier siège au conseil d'administration en qualité d'observateur.

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN PRÉSIDENT

Il représente la SMLH dans tous les actes de la vie civile. Il fait exécuter les décisions du conseil d'administration et ordonnance les dépenses.

TROIS VICE-PRÉSIDENTS

Reçoivent délégation du président pour le représenter en cas de besoin et se voient confier des missions permanentes ou ponctuelles.

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Il est responsable de la mise en oeuvre de toutes les décisions du conseil d'administration.

UN TRÉSORIER GÉNÉRAL

Il établit les comptes, procède aux paiements, prépare le rapport financier et informe régulièrement le conseil d'administration de la situation financière et patrimoniale de la SMLH.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Salarié, sous l'autorité du président et du secrétaire général, il gère les ressources de la société (personnel, finances, patrimoine) et la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration.

UNE GESTION AUTONOME



La SMLH ne bénéficie d'aucune subvention de l'État. Ses ressources proviennent de la générosité et des actions de ses membres :

Cotisations annuelles

Dons et legs émanant de membres, d'amis ou de sympathisants à l'action de la SMLH au service de la Légion d'honneur et de la nation

Mécénat d'entreprise

Abandons de traitement de la Légion d'honneur

Bénéfices de manifestations organisées sur le plan local ou national

Revenus des placements effectués

Toutefois, certaines de ses actions reçoivent le soutien des collectivités locales, des régions, des départements ou des villes.

POUR NOUS LIRE

La Cohorte

Magazine trimestriel
de la SMLH



POUR NOUS SUIVRE

www.smlh.fr



POUR NOUS CONTACTER

Société des membres
de la Légion d'honneur

Hôtel national des Invalides.

75700 Paris cedex 07

Tél. : 01 47 05 78 31

Fax : 01 47 05 19 69

Mail : contact@smlh.fr

SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Hôtel National des Invalides, 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 47 05 78 31 Fax : 01 47 05 19 69 www.smlh.fr
Mail : contact@smlh.fr

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR